

Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2010

RAPPORT FINANCIER

1. LES CHIFFRES :

Dépenses de l'exercice : 173 736 €

- Musique : 162 607 € répartis en
 - Rémunérations : 138 359 €
 - Instruments de musique & concerts d'élèves : 8 698 €
 - Concerts & manifestations : 12 620 €
 - Divers musique : 2 930 €
- Comptabilité : 4 934 €
- Frais de fonctionnement : 6 196 €

Quelques précisions sur les dépenses :

- ✓ Nos frais de fonctionnement sont particulièrement élevés cette année car ils incluent les 3500 € de l'alarme que nous avons dû installer au Perray suite aux vols à répétition dont nous avons été victimes. Sans cela ils se seraient élevés à 2696 €.

Recettes de l'exercice : 175 515 €

- Adhésions et cours : 115 154 €
- Subventions : 49 317 € dont 8 793 € du Conseil Général
- Autres recettes : 11 044 € dont 6 423 € de concerts

Quelques précisions sur les recettes :

- ✓ Les stages ne sont organisés que s'ils sont équilibrés financièrement : pas de stage cette année
- ✓ La saison de concerts est habituellement équilibrée financièrement avec la billetterie, les sponsors **et les subventions spécifiques du Conseil Général**. Cette année, elle est excédentaire de 564 €. Il est à noter que la plupart de ces concerts sont gratuits pour tous les élèves et sont ouverts à toute la population de nos communes pour un prix modique et sans autres frais pour les municipalités que le prêt des salles.
- ✓ Sur les 8 793 € de subventions du Conseil Général il n'y a que 2 692 € de subvention de fonctionnement ; les 6 101 € restants sont des subventions exceptionnelles obtenues pour des projets et notamment notre saison de concerts. Il est à noter que nous sommes l'une des rares si ce n'est la seule école de musique à avoir une saison de concert subventionnée par le Conseil Général des Yvelines ; cela démontre, si besoin en était, la

qualité des concerts et du service rendu à la population de nos communes.

Résultat de l'exercice : + 1 779 € soit 1,02 % des dépenses

2. REPARTITION DES DEPENSES & RECETTES :

La saison de concerts étant auto-financée, l'analyse ne portera que sur la partie pédagogique ; les pourcentages donnés sont la moyenne des 3 dernières années.

Dépenses :

- Musique : 94,36 % des dépenses, ventilés en
 - Rémunérations : 87,14 % des dépenses
 - Instruments de musique & concerts d'élèves : 5,26 % des dépenses
 - Divers musique : 1,95 % des dépenses
- Comptabilité : 3,13 % des dépenses
- Frais de fonctionnement : 2,15 % des dépenses

Recettes :

- Adhésions et cotisations : 70,91 % des recettes
- Subventions : 26,05 % des recettes
- Autres recettes : 3,04 % des recettes

Résultat : + 1,24 % des dépenses ; ce « bon » résultat nous a permis de ne pas augmenter les tarifs ni le montant de la subvention demandée par élève cette année.

Nous avons donc 73,95 % de ressources propres et 26,05 % de subventions alors que, d'après les chiffres de feu le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, les ressources propres sont en moyenne de 40 % et les subventions de 60 % dans les associations employeurs.

Les subventions communales assurent 24,13 % des recettes.

3. ANALYSE PREVISIONNEL / REALISE :

Comme tous les ans nous avons accepté des inscriptions tout au long de l'année, et, par rapport au prévisionnel établi en novembre, nous avons 10 élèves en plus à la fin de l'année. Les recettes s'en sont trouvées augmentées de 3 229 €. Ceci reste dans la moyenne des dernières années où nous avons entre + 6 000 € et – 543 € par rapport au prévisionnel.

La suppression de la petite subvention accordée jusqu'alors par Les Bréviaires est venue grever cette petite avance, mais au final les recettes ont été légèrement supérieures à celles prévues.

Côté dépenses, l'achat de l'alarme et le remplacement du matériel volé nous ont coûté 6500 € non prévus sur lesquels l'assurance ne nous a remboursé que 1098 €. De plus, afin de répondre à la demande des municipalités qui nous demandaient des ensembles de rue pour animer les carnivals, nous avons acheté 1100 € de matériel pour la banda et la battucada. Ceci ajouté aux frais salariaux augmentés par les inscriptions de cours d'année, conduit à des dépenses supérieures de 6000 € au prévisionnel.

Ces variations sur les recettes et les dépenses ont réduit la marge prévue de 3000 €. Mais, malgré ces éléments exceptionnels, le réalisé ne diffère du prévisionnel que de moins de 2 % (résultat de 1,02 % contre 2,81 % prévu).

Ceci valide notre analyse de nos coûts de fonctionnement et notre méthode d'élaboration des budgets prévisionnels : en fixant un prévisionnel à + 2 % nous terminons l'année entre + 0% et + 4 %. Ainsi, les mauvaises années ne nous mettent pas en déficit et les "bonnes" années nous permettent de compléter nos réserves de sécurité que nous avons fixées à un montant nous permettant de financer :

- ✓ un mois de salaires et charges,
- ✓ et l'absence indemnisée pour maladie d'un professeur pendant 3 mois.

4. QUELQUES CHIFFRES CLES :

- Coût d'une heure-année de cours (hors éléments exceptionnels) : 1 563,31 €
- Coût en salaires et charges de cette même heure-année de cours : 1 353,63 € soit 86,6 % du coût précédent
- Coût annuel d'un élève (hors éléments exceptionnels) : 668,66 € alors que dans les conservatoires municipaux ou ENM il se situait, en 2005, aux alentours de 2000 € selon les données du Ministère de la Culture. D'autres études plus récentes confirment ces chiffres : 2360 € pour un élève de 1^o cycle en région Rhône Alpes (rapport AMDRA février 2006) et 2204 € en moyenne pour un élève du conservatoire de l'agglomération de Perpignan qui regroupe 21 communes.

5. EN CONCLUSION :

Nous avons donc trouvé un bon équilibre mais il reste fragile car nos recettes propres ne couvrent même pas nos dépenses de salaires, lesquelles sont incompressibles et évoluent au gré de la convention collective (donc sans possibilité d'action de notre part). La survie de l'Ecole de Musique est donc toujours tributaire de la pérennité des subventions communales, le Conseil Général ne donnant quasiment aucune subvention de fonctionnement : 2 692 € cette année, en hausse de 2 € (0,07 %) par rapport à n - 3 !